

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIBAUTE**  
**DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Le mardi huit septembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.







**Étaient présents**

Mesdames ADELE Sarah, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle  
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, FERNANDEZ Alain, LAGARDE Jérôme, VALETTE Patrick.

**Étaient absents excusés**

Mme ALQUIER-GILLES Sabine ayant donné procuration à M. VALETTE Patrick  
M. POUYTES Romaric ayant donné procuration à M. VALETTE Patrick

**Ordre du jour**

-  Aire de lavage
-  Délégations de fonction du conseil municipal au maire
-  Démission de Philippe ESTRADE
-  Adhésion au CAUE
-  Facturation d'eau
-  Questions diverses

**ADOPTION ET VALIDATION DES COMPTE RENDUS DES 03/07 – 10/07 - 24/07/2020**

Compte-rendu du 10 juillet 2020 : Fête nationale du 14 juillet : Sabine ALQUIER-GILLES souhaite qu'il soit précisé que son refus portait non pas sur le local mais sur le matériel du cercle.

Après un vote avec 3 voix contre et une abstention, le compte rendu du 10/07/2020 n'est pas modifié.

Les comptes-rendus des 3 juillet, 10 juillet et 24 juillet 2020 sont approuvés à la majorité.

**AIRE DE LAVAGE**

Monsieur le Maire présente le projet. Le dossier de demande de subvention a été déposé incomplet à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). La « charte », principal élément, devait être proposée en mars pour trois mois d'instruction. Une solution moins onéreuse est à l'étude.

Philippe ESTRADE souligne que ce projet est une grande chance pour les viticulteurs.

Délibération à prendre lors d'un prochain conseil municipal avec le nouveau projet.

### **DELEGATION AU MAIRE**

Un courrier nous a été adressé par la Préfecture de l'Aude demandant le retrait de la délibération n° 2020/23 du 10 juillet 2020 portant délégations de fonction du conseil municipal au maire et de lui substituer une nouvelle délibération corrigée. En effet, dans la mesure où le conseil municipal ne souhaite pas déléguer une compétence, la suivante doit conserver son rang indiqué sur l'article. Il doit être respecté l'ordre de numérotation de chaque compétence.

Délibération à prendre

### **DEMISSION DE PHILIPPE ESTRADE**

Monsieur le maire informe que la demande de démission du poste de troisième adjoint formulée par Philippe ESTRADE a été acceptée par Madame la Préfète de l'Aude en date du 24 juillet.

Le maire propose de ne pas renouveler ce poste et de passer au vote.

Résultat : 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

En conséquence, l'ordre du tableau du conseil municipal est modifié comme suit :

Maire : COSTE Alain

Adjointes : ADELE Sarah – SERVANT Michèle

Conseillers municipaux : POUYTES Romaric - ESTRADE Philippe - ALQUIER-GILLES Sabine - VALETTE Patrick - BOUYGUES Evelyne - DOUTRE Patrick - LAGARDE Jérôme - FERNANDEZ Alain

Délibération à prendre

### **ADHESION AU CAUE**

Monsieur le maire présente les différentes missions proposées par le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et informe qu'il conviendrait de renouveler l'adhésion pour l'année 2020 dont la cotisation est fixée à 65 euros.

Avis favorable par 11 voix pour l'adhésion 2020.

Délibération à prendre

### **FACTURATION EAU**

Monsieur le maire informe qu'il a été constaté une surconsommation d'eau par certaines personnes du village.

Il propose de prendre en charge cette surconsommation dans la mesure où les compteurs des particuliers ont été déplacés, en 2011, à l'initiative de la commune afin de faciliter le relevé des compteurs.

Il suggère enfin de prendre une délibération afin de ne plus avoir à débattre de ce sujet.

Avis favorable par 11 voix.

Délibération à prendre

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Tenue des conseils municipaux

Sabine ALQUIER-GILLES demande s'il serait possible de ne pas faire les conseils municipaux le mardi.

Validation à l'unanimité.

### Prime COVID

Alain COSTE propose qu'une prime individuelle de 500 euros soit versée aux deux employés techniques et au prorata aux administratifs.

Délibération à prendre lors du prochain conseil municipal.

### Cuisine centrale

Alain COSTE informe que la restauration n'est plus assurée par le restaurant de Camplong suite à la création d'une cuisine centrale par la CCRLCM.

Un aménagement est à faire pour la salle de cantine au centre Paul BALMIGERE à Camplong qui aura un coût pour chacune des deux communes (Camplong / Ribaute) d'environ 3.500 €.

Cet investissement sera amorti rapidement par la baisse du prix des repas.

### Site WEB

Alain FERNANDEZ présente la création du site web par la visite virtuelle du village (restant à finaliser), réel outil de communication (service, animation ...).

Le tarif de cette prestation s'élève à 2.000 €

Validé à l'unanimité.

### Aménagement du bureau pour les élus

Alain COSTE informe qu'un bureau va être aménagé pour les élus. Un devis pour l'acquisition de mobilier a été établi par la société PRATX de Lézignan-Corbières pour un montant de 768,76 €.

Ce mobilier comprend un bureau, un caisson mobile et un siège.

Validé à l'unanimité.

### Eglise

La réouverture au public est prévue dès que les caméras seront opérationnelles et les tableaux sécurisés. Un système de ventilation est à prévoir pour lutter contre l'humidité. Pour un moindre coût, Jérôme LAGARDE préconise deux aérations via une entrée basse et une entrée haute.

Philippe ESTRADE demande à ce que les chanoines de Lagrasse soient avertis de la réouverture.

### Travaux à venir

Sur le temps de travail des employés municipaux :

- Réfection de la bibliothèque et des salles de l'ancienne poste en vue de créer un point de rencontre avec toilettes, télévision, wifi ...
- Création de toilettes sous la placette, rue de l'Orbieu, avec installation d'une fontaine
- Réfection de l'esplanade de l'ancienne gare : Aménagement des WC pour les handicapés et installation d'une fontaine extérieure.

COUR dite de Fernand Montlaur sise rue de l'Orbieu :

Il va être demandé aux propriétaires de la céder à la mairie pour l'aménager.

### Création d'un bulletin municipal

Alain COSTE informe qu'un bulletin municipal est en cours de préparation.

### Maladie de la mineuse

Jérôme LAGARDE informe que les marronniers de la placette sont atteints de la mineuse. Il suffit de ramasser toutes les feuilles et de les brûler afin de faire disparaître cette maladie.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 h 35 mn